

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 mai 2018

Membres votants présents

> Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est et/ou dans les établissements membres

■ Professeurs et personnels assimilés des universités – A1

- Nacima BARON
- Muriel JOUGLEUX

■ Professeurs et personnels assimilés des autres établissements – A2

- Emmanuel BOURGEOIS
- Nadia HADDAD

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B1

- Marie-Albane DE SUREMAIN (avec procuration de Jean-Luc DUBOIS RANDE, A1)
- Philippe THIARD

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants, personnels assimilés des autres établissements – B2

- Véronique BOUTEILLER
- Thierry GRANDPIERRE

> Représentants des autres personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou/et dans les établissements membres

■ Autres personnels des universités – C

- Fabrice LORRAIN

■ Autres personnels des autres établissements - D

- Alain DROUET

> Représentants des usagers qui suivent une formation dans Université Paris-Est ou dans un établissement membre

■ Usagers - E

- Fantin LOWENSTEIN
- Caroline NGUYEN (avec procuration d'Elise GONZALES, F)

■ Usagers doctorants – F

- Myrna Edith INSUA

> Personnalités extérieures

- Christophe AMBROISE représentant Jeannick LE LAGADEC, Conseil départemental du Val-de-Marne

- Philippe ROY, Cap Digital (avec procuration de Daisy LUCZAK, Conseil départemental de Seine et Marne)

> Personnalités qualifiées

- Franck JUNG, EIVP

> Représentants des établissements membres

- CNRS : Olivier GAUTIER (avec procuration de Stéphane JAMAIN, INSERM)
- ENPC : Gilles ROBIN
- ENVA : Christophe DEGUEURCE
- IFSTTAR : Valérie BAUDERE
- UPEC : Françoise MOULIN CIVIL
- UPEM : Gilles ROUSSEL

Président d'UPE : Philippe TCHAMITCHIAN (avec procuration de Faten HIDRI, Conseil régional d'Île-de-France)

Membres invités présents

> Invités de droit avec voix consultative

- Rectorat de Créteil : Jean-François DENIC (représentant Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, chancelier des universités)
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable
- UPE : Vincent BENAVENT, secrétaire général
- UPE : Matthias BEEKMAN, président du Conseil académique
- DRRT : Samuel GUIBAL

> Autres invités

- MEEM : Patrice BUESO
- UPE : Cécile DELOLME, vice-présidente en charge de l'I-Site
- UPE : Claire JULLIEN, chargée des affaires institutionnelles et juridiques
- UPE : Monika BLANC, responsable des affaires générales

Membres absents et excusés

- Professeurs et personnels assimilés des universités (A1) : Jean-Luc DUBOIS RANDE
- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités (B1) : Arnaud CARAYOL
- Représentants des autres personnels des universités (C) : Laurent ALIBERT, Agnès NTEP
- Usagers étudiants en licence ou master ou équivalent (E) : Enora LORCY
- Usagers doctorants (F) : Stéphane PRAT, Elise GONZALES
- Personnalités extérieures, représentants des activités économiques et des collectivités territoriales : Faten HIDRI (Conseil régional d'Île-de-France), Jeannick LE LAGADEC (Conseil départemental du Val-de-Marne), Daisy LUCZAK (Conseil départemental de Seine et Marne), Thomas BOREL (Leem), François CHAIGNON (IDRRIM)

- Personnalités qualifiées : Ali FERHI (AP-HP), Stéphane JAMAIN (INSERM), Florence POIVEY (Medef), Amina SELLALI (EAV&T)
 - Établissements membres : Jean MAIRESSE (ESIEE Paris)
-

► **Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14h15.**

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 39 et le nombre d'administrateurs présents ou représentés en début de séance s'élevant à 24, le quorum est atteint.

Le président accueille les nouveaux élus et propose aux administrateurs de se présenter.

Il rappelle qu'il était initialement prévu d'examiner les dossiers d'évaluation HCERES lors de cette séance, mais la date de dépôt du dossier pour la coordination territoriale a été décalée au mois de juillet. C'est donc lors de la séance du 3 juillet 2018 que le conseil d'administration se prononcera sur ce dossier. En effet il était important que l'UPEC puisse s'exprimer en tant qu'institution sur les éléments constitutifs du dossier.

L'administratrice provisoire de l'UPEC annonce que le conseil d'administration de l'UPEC a démissionné, engageant la dissolution des conseils centraux et les élections générales à la fin du mois de juin. Des discussions sont en cours avec le ministère pour la mise en place d'un organe délibérant provisoire qui traiterait des questions urgentes. Un organe consultatif provisoire est prévu.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2018

Le compte rendu de la séance du 27 février 2018 du Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est est approuvé à l'unanimité.

En page 5, une nuance doit être apportée en ce qui concerne l'UPEC qui n'a pas pu s'exprimer en tant qu'institution à ce moment.

Première délibération

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du 27 février 2018.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. RESTITUTION SUR L'ETUDE DE L'OST

L'observatoire des sciences et techniques a établi une étude bibliométrique. Le périmètre de l'étude de l'OST s'étend à l'ensemble de la production scientifique des établissements relevant du périmètre de l'évaluation territoriale, à savoir les établissements membres et associés de la Comue.

Ce rapport indique que la production scientifique du site Paris-Est représente 3,6% de la production nationale ; entre 2010 et 2015 elle a connu une croissance significative.

L'impact moyen global par discipline est de 1,46 pour les publications d'UPE ; 1 publication / 40 se trouve

dans le 1% des publications les plus citées dans le monde.

La part de co-publications a augmenté, mais le taux de co-publications avec au moins 1 partenaire international est plus faible que le taux national.

L'analyse par disciplines s'appuie sur la nomenclature du Web of Science. Les disciplines dans lesquelles la part de publications d'UPE est plus élevée que le taux national sont : sciences de l'univers, mathématiques, recherche médicale, sciences pour l'ingénieur. Seuls les taux de représentation des spécialités chimie et sciences humaines ne sont pas supérieurs au taux mondial. Un point d'alerte est à relever pour le domaine informatique.

Un manque de finesse en sciences sociales et sciences humaines est à noter dans ce rapport, il n'y a pas de mention pour le thème de la Ville pour lequel le site Paris-Est a été labellisé. En effet, il ne s'agit pas d'une spécialité repérable dans la nomenclature utilisée. Une étude complémentaire sera demandée à l'OST sur les thématiques de l'I-Site.

Cette étude sera communiquée aux experts pour l'évaluation de la coordination territoriale fin novembre 2018.

Il est fait remarquer que différents référentiels existent et qu'il serait intéressant de travailler sur les co-signatures avec des approches fractionnées, permettant de mettre en lumière les mises en réseau.

3. POINT DE DISCUSSION RELATIF AU DOSSIER HCERES

3.1. Rapport d'auto évaluation

Le rapport d'auto évaluation de la coordination territoriale est construit autour d'un plan détaillé, intégrant des éléments de preuve. Il est basé sur le référentiel du HCERES, seuls les chapitres 2 et 3 ont été intervertis.

Il est proposé au conseil d'administration de faire part de ses observations.

Il semble que certaines formulations relatives aux relations entre établissements pourraient être modifiées et atténuées. Par exemple, les « conflits » pourraient être intitulés « divergences », et la description « chaotique » semble inadéquate.

Le travail effectué sur ce document est salué.

Il est proposé que ce rapport précise qu'il a vocation à être rétrospectif et qu'il renvoie à des temporalités différentes. Il semble que l'évolution différenciée des 2 pôles renvoie à l'année 2016, la réussite de l'I-Site et son portage par la Comue jusqu'à la création de l'université cible. De même, la partie relative aux partenariats pourrait mentionner la convention de partenariat UPE UPEC UPEM avec le département de Seine-et-Marne.

Le sentiment d'appartenance pourrait être évalué par des sondages proposés à l'ensemble de la communauté. Des difficultés de compréhension du rôle de la Comue sont régulièrement relevées par cette dernière, mais cela ne préjuge pas en soi du sentiment d'appartenance.

Il est rappelé que dans le cadre du CPER, des financements ont pu être obtenus grâce à la stratégie immobilière distinguant Paris-Est d'autres groupements.

Concernant la vie de campus, un schéma prévoit la conduite d'actions thématiques annuelles. Il conviendrait donc de développer brièvement ce sujet dans le rapport.

Il est demandé à ce que les modalités du portage du pôle Santé soient envisagées. Les rôles de chacun devraient être clairement définis. Il est également fait remarquer que la dénomination du pôle Santé a changé 3 fois, cela est révélateur des incertitudes l'entourant actuellement. Pourtant, il est actif, il faudrait définir ses contours exacts.

Sur la forme, il semble qu'il faudrait intégrer des moyens plus visibles d'amélioration. Cependant, dans la période transitoire traversée par l'UPEC, il est difficile de définir des lignes stratégiques avant les élections générales.

Le dossier ne pourra pas être aussi précis qu'initialement voulu en raison des contraintes de calendrier, l'équipe présidentielle de l'UPEC devant être constituée à la rentrée 2018. Il faut pourtant dégager des orientations consensuelles, et délimiter les sujets restant à traiter afin de les présenter au HCERES lors de sa visite en novembre 2018, les experts pourront ainsi connaître les progressions.

3.2. Doctorat

En matière de co-accréditation, il convient d'ajouter au rapport la mention de l'accréditation de l'ENPC à l'ED OMI. L'ENVA serait accréditée pour ABIES.

L'hypothèse de travail consiste à ce que la Comue soit en charge d'un socle commun pour la formation doctorale. Sur cette base, les membres pourraient y intégrer leur spécificité et en faire part aux autres établissements. Il faudrait néanmoins que ce système reste administrativement simple à gérer. Des discussions ont cours sur la question d'un droit de veto.

L'ENPC rappelle que les accords de 2016 prévoyaient le retour de la diplomation aux établissements. Cela implique également le retour des inscriptions aux établissements. Elle tient à ce que sa spécificité soit conservée au travers d'un parcours doctoral ENPC. Il est fait remarquer que les publications seront faites au nom des établissements.

L'UPEM considère que les ED fonctionnent bien, les activités de recherche sont étroitement liées aux autres établissements. Le collectif généré par Université Paris-Est est important, en particulier chez les enseignants chercheurs. Un fonctionnement collégial porté par une identité représentant l'ensemble des établissements lui semble important.

Il est fait remarquer que trois hypothèses avaient été présentées au conseil d'administration en février 2018, or il semble qu'il n'en reste aujourd'hui que deux. Or la 3^e hypothèse est considérée comme importante notamment pour la question du portage des pôles. Il est répondu qu'un GT a été constitué, il a abandonné l'idée de circuits d'inscription transitant par UPE, sachant qu'une base de données sera toujours tenue par UPE.

Concernant la co-accréditation de la Comue, cela lui permettra de prendre en charge la question de la formation doctorale. Les incidences sur les contrats doctoraux ne sont pas encore connues, les établissements n'ayant pas tous la même conception selon leur plafond d'emploi.

La co-accréditation de la Comue semble bénéfique, le perfectionnement de la formation doctorale devant être poursuivi au regard de références communes. Cela appuie son rôle de coordination.

Il est demandé comment le rôle de coordination sera organisé. Le DED auquel appartiennent les ED permet

de recenser leurs réflexions axées sur leurs spécificités.

Des précisions sont demandées sur le devenir des personnels de la scolarité. Il n'y a pas de personnel affecté à la scolarité, il y a des mises à disposition et des contrats à durée déterminée et un emploi de titulaire au sein des ED.

3.3. *Instances*

Il convient d'attendre la publication des ordonnances avant de pouvoir formaliser des hypothèses. Ce sujet a été discuté en conseil des membres, conseil des membres et associés et conseil académique.

Conseil des membres, conseil des membres et associés : il faudra définir le périmètre des établissements membres et celui des associés. Il conviendra également de définir l'articulation entre ces instances. En effet, les associés ont fait part de leur sentiment d'une prise de distance.

Conseil d'administration : aujourd'hui, des élections générales dans les établissements membres sont organisées alors que la Comue n'est pas inscrite dans un processus d'intégration mais de coordination. Il pourrait donc être envisagé un système par élections indirectes, permettant aux établissements membres de faire participer leurs propres électeurs dans les instances de la Comue, afin de faire remonter les orientations de leur établissement.

Conseil académique : dans sa composition actuelle, il a des difficultés à avoir prise sur les sujets. Par exemple, le conseil de la formation doctorale le concurrence. Il pourrait donc être envisagé de créer un conseil académique autour des activités de la Comue : formation doctorale (conseil de la formation doctorale) et recherche, projets autour des pôles Ville et Santé (autre commission à définir).

4. POINT D'INFORMATION I-SITE

La vice-présidente en charge de l'I-Site présente le bilan des projets recherche qui ont été retenus :

Exploratoires : le comité scientifique I-Site a reçu 30 propositions de projets, et a sélectionné 12 projets de 12 à 18 mois avec une moyenne de financement comprise entre 10 et 20 000 euros. 4 autres projets pourraient être retenus dans un autre cadre.

Impulsions : des experts internationaux extérieurs ont évalué 20 propositions de projets, un advisory board s'est réuni en février pour faire la synthèse de ces évaluations et a retenu 5 projets + 6 à examiner.

Tremplins : des experts internationaux extérieurs ont évalué 8 propositions de projets, 3 ont été retenues par l'advisory board (Crisis Lab sur les gestions de crises et de risques en milieu urbain, Dixit sur les enjeux de la numérisation de la construction, Mutandis sur l'étude des problématiques de mobilité en milieu péri-urbain). 2 autres projets jugés pertinents pourraient être réévalués par les experts.

Tous les porteurs de projets ont été reçus, la mise en œuvre de leur suivi administratif, financier et scientifique est en cours.

La répartition des projets entre sciences humaines et sciences dures est généralement proportionnelle, sauf pour les appels à projet Impulsion : 1 seule proposition a été faite en sciences humaines et n'a pas été retenue.

Le prochain appel à projet impliquera donc une plus grande part de projets en sciences humaines.

La qualité des propositions de projets a été soulignée par l'Advisory Board. 4 millions d'euros sont engagés sur les crédits I-Site pour ce 1^{er} appel à projet.

Il conviendra de retravailler le projet scientifique et la place des sciences humaines.

Il est demandé si les perspectives d'enrichissement impliquent l'interaction entre ville et santé. Il y a effectivement de nombreuses thématiques à explorer.

La création de l'université cible est en cours. Le nom Gustave Eiffel sera bientôt communiqué, il suscite de fortes réactions à l'UPEC dont l'IAE porte le même nom. Par ailleurs la date de création a été repoussée, en particulier en raison de l'attente des ordonnances.

Il est fait remarquer que la Comue, en tant qu'espace d'échanges, devrait réinvestir l'animation de projets et du lien entre les pôles Ville et Santé.

5. SYNTHÈSE DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITÉ PARIS-EST ENTRE FÉVRIER ET AVRIL 2018

La synthèse des conventions est faite.

6.. QUESTIONS DIVERSES

Le relevé des échanges du conseil des membres et associés du 20 février 2018 est communiqué au conseil d'administration.

► La séance est levée à 16h23.